

CHAMBRE DES COMMUNES

LANGAGE EMPLOYÉ AU COURS DE LA DISCUSSION
DU 15 MAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. A-t-il l'intention, au point où nous en sommes rendus, de revenir sur le langage déplacé qu'il a eu à la Chambre et qui est consigné à la page 4085 du *hansard*, et de nous dire si, en disant "dans la peau mourra le crapaud" (*once a louse, always a louse*), il songeait à lui-même ou à moi?

L'hon. M. Pickersgill: Rien qu'un phoque dressé.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Ce langage était passablement insultant alors. Ce qu'on a dit de moi me blesse profondément, et je suis loin d'être satisfait de la rectification; elle est également blessante. J'ai lancé cette remarque alors sous le coup de celles que le député avait faites; elle exprime en langage quelque peu anti-parlementaire le sentiment que j'éprouvais en l'occurrence.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, maintenant que ce précédent est établi, peut-être sera-t-il permis, ou même opportun de dire du Gouvernement qu'il est "moche" (*lousy*).

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DU
RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES MARINS
DES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail peut-il dire à la Chambre s'il y a quelque progrès de réalisé dans ce qui se fait en vue de régler le différend entre le Syndicat international des gens de mer et les armateurs de navires?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier, monsieur l'Orateur, sauf que les négociations progressent de façon encourageante.

LE TARIF-MARCHANDISES

CÉRÉALES DE PROVENDE—DEMANDE D'UNE
SUBVENTION PLUS FORTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Howe (Wellington-Huron): Je voudrais savoir du ministre de l'Agriculture si le Gouvernement étudiera incessamment la nécessité de relever au taux primitif de [L'hon. M. Winters.]

\$6.00 la subvention actuelle de \$4.50 au titre du tarif-marchandises applicable aux céréales fourragères. Vu que le printemps a été très tardif et que les moyens de transport sur les Grands lacs sont encombrés, le cultivateur de l'Est canadien doit envisager l'achat de plus grandes quantités de provende. Or, la provende est devenue rare et coûteuse.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a un an, le Gouvernement a examiné l'opportunité de subventionner le transport des céréales fourragères des Prairies aux autres régions du Canada et d'établir une péréquation entre les différentes régions du Canada dans la mesure où elle nous paraît motivée.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

ADMINISTRATION DE LA VALLÉE DU COURS SUPÉ-
RIEUR DE LA THAMES—DEMANDE DE REN-
SEIGNEMENTS AU SUJET DES CRÉDITS
ÉVENTUELS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je demanderai au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si le Gouvernement a déjà pris une décision au sujet de l'affectation de certains crédits supplémentaires à l'administration de la vallée du cours supérieur de la Thames?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Non, monsieur l'Orateur.

LA "NORTHERN ONTARIO PIPE LINE CORPORATION"

INSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE
DEVANT AMÉNAGER UN PIPE-LINE, FAIRE DES
EMPRUNTS À COURT TERME, ETC.

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill n° 298, loi établissant la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*.—Le ministre du Commerce.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mon objection porte sur la forme du projet de loi, dont la deuxième lecture est prévue à l'ordre du jour. Tout d'abord, je signale à Votre Honneur la page 357 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, où sont énoncées un certain nombre de règles de la Chambre des communes concernant les projets de loi.

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je immédiatement informer l'honorable député que j'ai déjà examiné ce qu'il appelle les règles de la Chambre des communes concernant la préparation des projets de loi. Il s'agit d'un rapport qu'un comité de la Chambre a présenté autrefois, mais le rapport n'a jamais